

Service gestion des volontaires

## **ARRÊTÉ**

portant prolongation de la  
suspension d'engagement du  
sapeur 1ère classe Jean  
POURSINES du CSP CASTRES

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 22  
octobre 2014, portant prolongation de la suspension d'engagement du  
sapeur 1ère classe Jean POURSIKES, pour une durée d'un an à compter  
du 20 septembre 2014,

VU la demande du sapeur 1ère classe Jean POURSIKES de  
prolonger sa suspension d'engagement, pour une durée d'un an, à  
compter du 20 septembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de CASTRES,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

## **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La suspension d'engagement du sapeur 1ère classe Jean POURSIKES, sapeur-pompier volontaire  
affecté au centre de secours principal de CASTRES, est prolongée, à compter du 20 septembre 2015 pour une  
durée d'un an.

**Article 2 :** M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps  
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du  
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de  
la notification du :

A Albi le :

**04 SEP. 2015**



Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT